

MONTFAUCON



La commune de Montfaucon

- Située à 8 km du centre de Besançon
 - Population : 1560 habitants
 - Superficie : 700 hectares
 - Géographie riche, attrayante mais compliquée sur le faisceau des collines bisontines
- NB : c'est la commune la plus haute de la CAGB, étagée de 240 m à 620 m.



Le contexte

- La commune a un développement maîtrisé : le PLU approuvé en 2010 ne prévoit pas de nouvelles zones d'extension de l'urbanisation autres que celles envisagées dans le POS précédent (environ 10 ha)
- La sollicitation pour s'y installer est constante, mais pas exagérée (prix du foncier de 95 €/m² à 130 €/m²)
- C'est une agriculture difficile « quasi montagne » avec un seul siège d'exploitation qui se trouve dans la vallée du Doubs
- Tous les autres exploitants sont hors commune
- Un parcellaire extrêmement éclaté



Volontés communales :

- Dynamiser la commune par l'installation de nouvelles activités agricoles ;
- Améliorer les conditions agricoles en milieu périurbain ;
- Contribuer au développement de l'agglomération bisontine ;
- Lutter contre l'enfrichement et la dégradation du paysage.



La commune de Montfaucon

1 - Point de départ : mise en place d'actions pour organiser et protéger le foncier agricole,

- Avec l'aide de la SAFER, achat de terrains disponibles = mise en place d'un portefeuille de terrains communaux pour une mise à disposition aux nouveaux agriculteurs ou pour engager des négociations avec les propriétaires fonciers ;
- Pour améliorer les conditions de travail des agriculteurs, lancement, avec l'aide de la chambre d'agriculture, d'un réaménagement foncier pour l'usage des parcelles = Signature d'un acte non officiel entre exploitants, transfert de baux... ;
- Dans le cadre du PLU et en cohérence avec la ZPPAUP, définition de zones agricoles (A) réduites = zones exclusives, dédiées à l'implantation des bâtiments agricoles. Toutes les autres parcelles où l'activité agricole s'exerce sont classées en zone N
- Mise en place de mesures favorisant une gestion économe de l'espace = suppression (avant la loi) du COS, augmentation de la hauteur maximale des constructions, constructibilité de la parcelle amenée à 50% ;
- Expérimentation positive de remise en terre agricole (pâtures) des espaces sous la ligne à haute tension ;
- Volontarisme communal dans la mise en place du site Natura 2000 ;
- Création d'une association des vergers de Montfaucon.



La commune de Montfaucon

2 - Projets mis en place, non concurrentiels avec l'agriculture traditionnelle (polyculture / élevage)

- Aide à l'installation d'un producteur de petits fruits sur la commune = 1,5 ha de terrains disponibles, négociés avec un propriétaire foncier ;
- Accueil d'un centre d'hébergement pour chevaux = la commune a mis à disposition 10 ha de terrains préalablement défrichés / clôturés sur aide « massif jurassien » (2005), situés en zone N. Suite à des échanges avec des propriétaires fonciers, d'autres terrains en zone A pour accueillir les installations liées à l'activité ont pu être proposés à l'exploitant ;
- Accueil d'une activité de maraîchage = la commune a proposé 10 ares, avec location d'une serre communale. L'activité anime un mini marché ;
- Projet d'installation d'un éleveur de chèvres pour la production de fromages = installation sur les terrains militaires. Par cette installation, mise en valeur du Vallon du Château et espace militaire récemment acquis (18 ha) - ZPPAUP/défrichement.





3 - Pour conforter et développer une agriculture périurbaine, de cet exemple, il ressort quelques conseils :

- Porter politiquement la démarche : initiative forte de la commune/connaissance des terres et du fonctionnement agricole / commune garante des relations propriétaires / exploitants ;
- Soutien d'agriculteurs locaux motivés et porteurs de la démarche ;
- Se donner du temps pour les négociations, les explications ... afin de faire face aux réticences nombreuses de propriétaires fonciers ;
- Oser une agriculture diversifiée ;
- S'accompagner des services de la Chambre d'agriculture, SAFER, SAUGE, associations ...

Pour tous, c'est du donnant-donnant, voire du gagnant-gagnant :

- Pour le monde agricole, des activités plus pérennes, diversifiées et dynamiques ;
- Pour la commune, du dynamisme, une agriculture de proximité avec du lien social, la préservation du paysage et de la biodiversité ...
- Pour l'agglomération, le développement de l'agriculture périurbaine

